



## Demission non actee auprs de la prfecture

Par **Billail48**, le **18/05/2019** à **17:36**

Bonjour,

J'ai été Trésorier d'une association pendant des années et j'ai souhaité démissionner.

Une assemblée générale a eu lieu courant janvier où je n'ai pas démissionné de suite.

J'ai fait le choix de démissionner le 1er mars avec lettre de démission en bonne règle.

Malgré cela, le changement n'a pas été fait auprès de la préfecture.

Après demande auprès de celle-ci, je suis encore en poste malgré ma démission.

Quels sont mes recours et que risque l'association.

En vous remerciant,